

Une démarche systémique au service d'une expertise concertée de l'État

En 2017, le Cerema DTerCE répond à une commande originale du SGAR Auvergne Rhône Alpes. Le préfet a demandé de saisir l'occasion du porter à connaissance du SRADET pour élaborer une parole unique et concertée des services de l'État. L'expertise transversale dotera l'État régional d'une ambition commune et de points de vue arrêtés et partagés sur l'évolution d'un territoire, dans ce cas le bassin du genevois français. Pour le Cerema, les questions seront méthodologiques : comment dépasser l'addition des expertises par domaine ? Comment élaborer une démarche efficace qui aboutisse à un positionnement concerté et synthétique ? Et enfin, comment asseoir un positionnement sur des compétences propres à l'État régional ? La démarche constituera la base d'une feuille de route des services de l'État.

2

L'objectif de l'État local étant la préservation du bien commun, l'expertise se concentre alors sur les ressources territoriales

Mobilisation



15 experts, issus de
10 établissements publics

Caractérisation



35 potentiels identifiés
154 ressources associées

Documentation



27 documents ressources
et études préexistantes

Participation



1819 contributions en
3 mois de travail collaboratif

Fiche potentiels

Fiche coopérations

Fiche méthodes

Une démarche pour rassembler 15 expertises en une parole unique de l'État

Une démarche efficace et systémique

L'objectif : la préservation du bien commun

Des étapes et des définitions communes

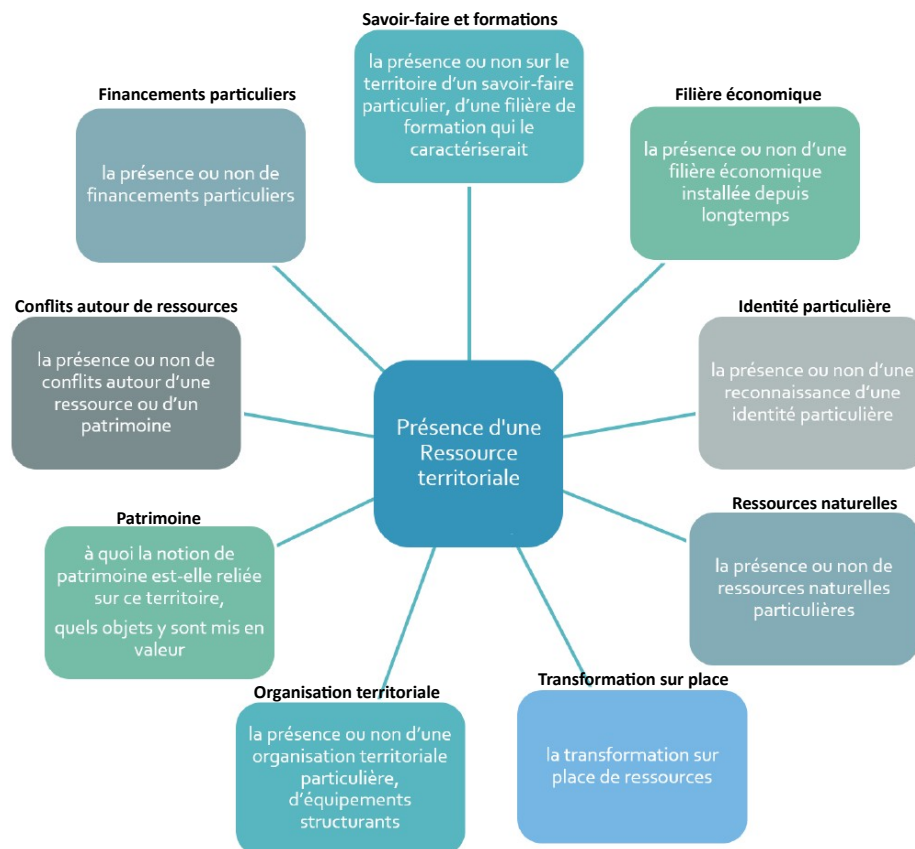
Un cadre de questionnement pré-établi

Des priorités concertées grâce à un vote

Une feuille de route



Neuf axes d'analyse pour déceler et caractériser les ressources territoriales



Un cadre de mission qui donne une orientation claire et fixe un objectif de positionnement de l'État

L'objectif de l'expertise inter-services est d'aboutir à un positionnement impliqué et ciblé de l'État sur l'avenir du territoire du genevois français ; plutôt 10 orientations que 30 pour révéler le potentiel de ce territoire à moyen-long terme.

La démarche collaborative répond à la question formulée par l'État local : **Comment l'État aide-t-il à la préservation du bien commun (à long terme) sur le territoire du genevois sans obérer une dynamique économique (à court terme) reposant sur des intérêts privés à réguler ?**

Les expertises thématiques se concentrent donc sur les **ressources territoriales** soit, sur ce qui fonde pour le territoire, à long terme, son potentiel et assure ses **avantages comparatifs**.

Le cadre d'analyse s'appuie sur le travail de recherche en géographie présenté ci-contre.

Source : Université de Caen Basse-Normandie- École doctorale « Homme, sociétés, risques, territoires ». Rose-Marie GRENQUILLET- Thèse de doctorat spécialité: géographie physique, humaine, économique, régionale- 2015



PRÉFET
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES

